



Service social international – Suisse
Internationaler Sozialdienst – Schweiz
Servizio Sociale Internazionale – Svizzera
International Social Service – Switzerland

Colloque "Autorité parentale conjointe - et les enfants?"

12 novembre 2019 - Berne



EN COOPERATION AVEC

KOKES
COPMA
COPMA

KONFERENZ FÜR KINDES- UND ERWACHSENENSCHUTZ
CONFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES MINEURS ET DES ADULTES
CONFERENZA PER LA PROTEZIONE DEI MINORI E DEGLI ADULTI

Un thème d'actualité

Avec la modification du code civil au 1er juillet 2014, l'autorité parentale conjointe est devenue la règle en Suisse aussi chez les parents célibataires et divorcés. Il y a 5 ans, ce changement de loi a été salué comme une grande avancée vers plus d'égalité entre les parents. Mais qu'en est-il des enfants concernés ? Les enfants bénéficient-ils également de cette nouvelle loi, et est-ce que leur quotidien et leurs droits en sortent améliorés ? Le 20 novembre 2019, nous allons célébrer le **30e anniversaire de la Convention des Nations-Unies relative aux droits de l'enfant (CDE)**, l'occasion de faire le point sur la question.

Ce colloque va, avec le concours d'experts de la pratique et du droit, discuter ces questions et **évaluer les premiers cinq ans d'application** du nouveau droit du point de vue des enfants et de leurs besoins.

Deux sujets seront abordés en particulier:

- **La garde alternée** : Dans quelles situations une garde alternée est-elle la meilleure solution pour l'enfant? Quels critères appliquer pour s'assurer que l'intérêt et les besoins de l'enfant priment sur ceux de ses parents? A partir de quel âge et dans quelles situations familiales une garde alternée peut-elle être une solution favorable pour l'enfant ?

- Depuis le 1er juillet 2014, le **déménagement à l'étranger**, et dans certains cas **à l'intérieur de la Suisse**, est sujet à **autorisation des deux parents** (art. 301a du Code Civil). Un parent souhaitant quitter la Suisse avec l'enfant a besoin de l'accord de l'autre parent, sous peine de se voir accusé d'enlèvement parental d'enfant. Comment arriver à cet accord en pratique, en particulier quand le temps presse ? Quel rôle pour les juges ou l'APEA, pour les médiateurs ? Comment concilier le droit de l'enfant à une relation régulière avec ses deux parents avec le droit de chaque parent à la liberté de circulation ? Que peut apporter la médiation dans ces situations ?

Programme

9.45	Accueil
10.15	Introduction par l'organisateur Objectifs et enjeux de la journée Maya Sonderegger Sowe , Responsable Bureau Suisse alémanique, SSI Suisse
10.25	Discours de bienvenue Evi Allemann , Conseillère d'Etat, Canton de Berne, membre du comité de la COPMA
10.40	Conférence: Les droits suisse et international répondent-ils aux besoins des enfants d'aujourd'hui? Prof. Dr. iur. Gian Paolo Romano , Professeur de droit international privé, Université de Genève
11.10	Conférence: 5 ans de jurisprudence sur l'APC Prof. Dr. iur. Christiana Fountoulakis , Professeur de droit civil, Université de Fribourg
11.40	Pause

12:00

Table ronde

5 ans d'APC: Bilan intermédiaire

Christian Nanchen, Chef du service cantonal de la jeunesse, Valais

Dr. iur. Patrick Fassbind, Chef de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, Bâle-Ville

Alexandra Spiess, Thérapeute systémique et de famille Asthéfis, responsable As'trame Genève

Andrea Staubli, Présidente de la Fédération suisse des associations de médiation SDM/FSM

Le point de vue des parents représenté par:

Bruno Roelli, lic.iur., avocat, ancien juge cantonal, Conseil auprès de KESCHA

Oliver Hunziker, Président GeCoBi (Association suisse pour la coparentalité)

13.00

Pause midi

14.00

Aspects spécifiques de l'APC: questions de la garde alternée / les aspects transnationaux

Et les enfants? expériences du SSI Suisse

Stephan Auerbach, Responsable services transnationaux Suisse latine, SSI Suisse

Interventions brèves

Dr. Heidi Simoni, Directrice, Marie Meierhofer Institut für das Kind, Zurich

Daniel Bähler, Juge d'appel, Cour suprême du canton de Berne

Joëlle Schickel-Küng, Cheffe de l'Autorité centrale en matière d'enlèvement international d'enfants, Office fédéral de la justice

Ateliers en groupes

15.30	Discussion plénière L'APC et l'intérêt supérieur de l'enfant: que devrions nous mieux faire?
16.30	Synthèse de la journée Olivier Geissler , Directeur, SSI Suisse
17.00	Fin du colloque

Avec traduction simultanée français-allemand

Modération de la journée : Thomas Graf,
kommunikationsberater.ch

Public cible : les professionnels de l'enfance

Autorités de protection de l'enfant, intervenants en protection de l'enfant, juges, assistants sociaux, thérapeutes, médiateurs, avocats

Inscription

Prix : 240 CHF - pauses et repas compris

Inscription sur www.ssi-suisse.org/colloqueAPC2019

Nombre de places limité: inscriptions prises dans l'ordre d'arrivée

Contact: reception@ssi-suisse.org

Lieu du colloque

Eventforum Bern, Fabrikstrasse 12, 3012 Bern

Accessible par les transports publics (car postal N° 101, arrêt "Güterbahnhof") ou en voiture (1 minute de l'A1, sortie Bern-Forsthaus).



Organisateur

Le **Service social international - Suisse** (SSI Suisse) fait partie du réseau mondial du SSI présent dans 120 pays. Il intervient dans des situations familiales à caractère transnational en plaçant l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de son action.

www.ssi-suisse.org

En coopération avec:

KOKES
COPMA
COPMA

KONFERENZ FÜR KINDES- UND ERWACHSENENSCHUTZ
CONFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES MINEURS ET DES ADULTES
CONFERENZA PER LA PROTEZIONE DEI MINORI E DEGLI ADULTI

Avec le soutien de :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS